

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Commission « Solidarité, Politique de la ville, Enfance et
Petite Enfance »

Séance du 15 novembre 2010
Séance du 19 octobre 2010

12 Réseau Français des Villes Educatrices - cotisation 2010

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, CARLIER MM. MONTES, LEGRAND, BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, ASSAMTI, Mme DINGIVAL, OYONO, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, Mmes M'BAYE-DIAO, Mmes MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme BASMAISON

M. GRIMBERT

Mme BOUKHELIF

Mme KOUACHI-MAHSA

M. RIFI-SAIDI

Mme PAMART

Mme BARBETTE

M. MACHU

M. SEGUIN

Mme FEVRIER

M. CHEURFA

Etaient absents :

Pouvoir à : M. MONTES

Pouvoir à : M. BERNARD-LUNEAU

Pouvoir à : Mme CARLIER

Pouvoir à : Mme M'BAYE-DIAO

Pouvoir à : Mme JAJAN

Pouvoir à : M. SZPIRKO

Pouvoir à : M. BEAUBRUN

Pouvoir à : Mme MAUPIN

Pouvoir à : M. TAHI

Pouvoir à : Mme SOKOLONSKI

Pouvoir à : M. NACHITE

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme PORAS

Mme RIFFAULT

M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal 39
- Nombre de conseillers en exercice 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés 36

■ **Rapport de présentation :**

Mademoiselle Fadhila KEZZOUL, maire-adjointe, expose :

La ville de Creil souhaite adhérer au Réseau Français des Villes Educatrices (RFVE) pour l'année 2010.

Ce réseau, créé en 1990, est issu d'une conviction commune des villes d'être « éducatrices » du fait qu'elles génèrent différents modes d'éducation des citoyens à travers la planification urbaine, la culture, les centres éducatifs, les sports, les problèmes environnementaux et de santé, la sécurité et bien d'autres thèmes.

La mission du réseau est donc de :

- Développer au niveau national les orientations de la Charte des Villes Educatrices;
- Favoriser les échanges d'informations entre les villes adhérentes;
- Confronter les expériences;
- Organiser des rencontres régulières;
- Développer une capacité collective à s'exprimer sur des orientations ou décisions nationales pouvant avoir une influence sur les politiques développées par les villes.



maintenant !

Il vous est proposé de verser au Réseau Français des Villes Educatrices la cotisation 2010, correspondant à un montant de 200 €.

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29

Vu les crédits inscrits au budget de la ville,

Vu l'avis de la commission «Solidarité, politique de la ville, enfance et petite enfance» en date du 19 octobre 2010,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article unique : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à verser au Réseau Français des Villes Educatrices la cotisation 2010 d'un montant de 200 €.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **1 8 NOV. 2010**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : **1 8 NOV. 2010**

Jean-Claude VILLEMMAIN

Maire de Creil,
Conseiller général de l'Oise



Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 18.11.10 Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy

SOUS-PREFECTURE
1 8 NOV. 2010
60300 SENLIS

C'est
maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
CREIL
OISEPICARDIE